



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE L'ORNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DES ORGANISATEURS ET DIRECTEURS D'ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM) DE L'ORNE

9 juin 2022 – Saint-Germain-du-Corbéis

Introduction

Delphine MAUROUARD

Secrétaire générale de la DSDEN de l'Orne

Cyprien ROCHETAING

Chef du SDJES de l'Orne

Didier BURGOS

Ligue de l'Enseignement de Normandie

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

Matin (9h15-12h15)

- Rappels réglementaires et protection des publics
- Actualités de l'engagement volontaire en ACM
- Actualités des partenaires institutionnels
- Repères sur les dispositifs et actions phares 2021/2022
- Restitution de l'enquête Rézorne « Besoins des acteurs du loisir éducatif »

Repas (12h15-13h15)

Après-midi (13h15-16h30)

- Activité « nature libre »
- Atelier au choix
- Restitution et conclusion

RAPPELS REGLEMENTAIRES – PROTECTION DES PUBLICS

Les enjeux de la visite d'évaluation-contrôle

L'obligation de déclaration d'évènement grave

#MeTooAnimation – Prévention des violences sexistes et sexuelles

Les enjeux de la visite d'évaluation-contrôle

Contrôle :

Constater une conformité ou une non-conformité à une obligation réglementaire

Evaluation :

Mesurer les écarts entre l'annoncé et le réel,

Porter une appréciation sur l'impact, la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficacé des projets

<https://rezorne.org/les-differents-types-devaluation/>

Rapport de visite - Accueil Collectif de Mineurs (ACM) extrascolaire

Visite effectuée le :
Par :
 Visite annoncée / Visite inopinée durée et horaires de la visite :

Identification de la structure et du séjour	
Nom de l'organisateur :	Nom(s) et fonction(s) de la /des personne(s) rencontré(s) :
Adresse de l'organisateur :	
Lieu d'implantation :	
N° de déclaration :	
Type d'accueil :	

Nombre et âges de mineurs présents	Total :	Moins de 6 ans :	6/13 ans :	14 ans et plus :

Identification du personnel et formation			
	Nom - Prénom	Formation	Cocher si stagiaire ↓
Directeur			<input type="checkbox"/>
Adjoint de direction			<input type="checkbox"/>
Assistant sanitaire + COVID			<input type="checkbox"/>

Animateurs : Nombre d'animateurs :
dont : Qualifiés : Stagiaires : Non qualifiés :
* Préciser si 1er ou 2ème stage

NB : les indications en italique sont des pistes de questionnement visant à orienter l'entretien d'évaluation

Le fonctionnement général, le suivi administratif et sanitaire	
Obligations générales : <input type="checkbox"/> Récépissé de déclaration <input type="checkbox"/> Attestation responsabilité civile	Observations :
Mineurs : <input type="checkbox"/> Registre ou tableau de suivi de présence <input type="checkbox"/> vaccinations obligatoires et protocoles particuliers <input type="checkbox"/> Cahier d'infirmier à jour <input type="checkbox"/> Pharmacie adaptée	
Personnels : <input type="checkbox"/> Composition de l'équipe conforme à la fiche complémentaire <input type="checkbox"/> vaccinations obligatoires <input type="checkbox"/> diplômes, titres, certificats <input type="checkbox"/> désignation d'un référent COVID-19	
<i>Organisation administrative, inscriptions</i> <i>Suivi sanitaire dont protocoles (organisation locale, situations particulières, PAI...)</i> <i>Aspects financiers (tarification, aides...)</i> <i>Déplacements - modes de transports</i> <i>Événements climatiques (orages, canicule...)</i> <i>Accompagnement/formation des équipes</i> <i>Prise en charge des stagiaires (BAFA, BAFD)</i>	

Un rapport de visite structuré en :

- éléments d'identification de la structure et du séjour
- nombre et âges des mineurs accueillis
- Identification du personnel et formations

5 blocs thématiques croisant contrôle et évaluation :

- fonctionnement général, suivi administratif et sanitaire
 - locaux
 - projet éducatif, projet pédagogique, activités
 - implication des familles dans l'ACM
 - Implication de la structure dans son environnement
- + synthèse et suites à donner (recommandations, demandes de compléments, autres prescriptions...)

Nb : les trames de rapports types sont disponibles sur www.orne.gouv.fr

La visite est aussi un temps d'échanges et de conseil !

La déclaration d'évènement grave

[Article R227-11](#) du code de l'action sociale et des familles

Les personnes organisant l'accueil des mineurs ou leur représentant sont tenues d'**informer sans délai le préfet du département du lieu d'accueil de tout accident grave ainsi que de toute situation présentant ou ayant présenté des risques graves pour la santé et la sécurité physique ou morale des mineurs.** Elles informent également sans délai de tout accident ou maladie les représentants légaux du mineur concerné.

Doivent faire l'objet d'une déclaration :

- Décès
- Accident individuel nécessitant une hospitalisation de plusieurs jours
- Accident individuel susceptible d'entraîner une incapacité de longue durée
- Incident ou accident concernant un nombre important de « victimes » (intoxications alimentaires,...)
- Incident ou accident ayant nécessité l'intervention des forces de l'ordre ou de sécurité (secours en mer ou en montagne)
- Incident ou accident ayant entraîné un dépôt de plainte
- Incident mettant en péril la sécurité physique ou morale de mineurs (infraction, affaire de moeurs, ...)
- Incident ou accident pouvant donner lieu à une médiatisation importante

The image shows two versions of the 'Déclaration d'évènement grave en accueil collectif de mineurs' form. On the left is a printed version with checkboxes and text fields. On the right is a digital form with a structured layout and dropdown menus.

Printed Form Details:

- Titre:** DÉCLARATION D'ÉVÈNEMENT GRAVE EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS
- Objet:** En application de l'article R227-11 du Code de l'action sociale et des familles. À établir par le Directeur de l'accueil et 4 envoies sans délai au SDJES du département du lieu de l'accueil.
- Renseignements sur l'évènement:**
 - Statut du mineur: Mineur permanent ou de longue durée, Mineur temporaire
 - Diplôme de plume: Diplôme de plume, Hésitation de plume
 - Date et heure de l'évènement: Le .../.../... à ...h.../...
 - Contexte: Activité physique et/ou sportive, Répas, Activité ludique ou éducative, Temps de toilette, Transport/Déplacement, Temps de sommeil, Temps libre, Autre:
 - Présence d'un encadrement au moment des faits: Oui, Non, Un membre permanent de l'accueil, Un intervenant extérieur, Mineurs en autonomie (jeunes dans le cadre du projet), Mineurs totalementlement sans surveillance
- Résumé des circonstances:** (Text area for details)
- En cas d'intervention des forces de l'ordre:**
 - Nom du service:
 - Téléphone:
 - Un procès-verbal a-t-il été établi? Oui, Non
 - Y a-t-il eu dépôt de plainte? Oui, Non
- En cas d'intervention des services de secours:**
 - Nom du service:
 - Téléphone:
- En cas d'évènement survenu à l'étranger:**
 - Ambassade ou consulat préteur: Oui, Non
 - Nom du service:
 - Personne suivant l'affaire (le cas échéant): Non, Oui, Téléphone:

Digital Form Details:

- Renseignements administratifs:**
 - Nom: Le directeur de l'accueil
 - Date de naissance:
 - Téléphone au poste:
 - Qualification: BAUD, mine (préposé), Titulaire, Secrétaire
 - Département de résidence:
- Personne joignable en permanence ou diffuseur de document:**
 - Nom:
 - Téléphone:
 - Adresse:
- L'organisateur:**
 - Nom:
 - Département d'origine:
 - Adresse:
 - Coéquipier:
- L'accueil:**
 - Nombre de déclaration:
 - Adresse du lieu d'implantation:
 - Date de début et de fin: du .../.../... au .../.../...
 - Effectifs: 0-11 ans:, 12-17 ans:
 - Type d'accueil: Séjour de vacances, Accueil de loisirs, Accueil de vacances, Accueil de jeunes, Séjour de vacances dans une famille, Accueil temporaire, Séjour court, Séjour spécifique (à préciser):
- Personnes impliquées:**
 - Nombre de personnes impliquées:
 - Intervenant: M, F, Autre:
 - Sexe:
 - Date de naissance:
 - Rôle présumé: Mineur accueilli, Encadreur, Intervenant, Autre:
 - Etat de santé: Affecté, Victime, Témoin
- Personne(s) titulaire(s) de l'autorité parentale sur le ou les mineurs impliqués:**
 - Nom, prénom:
 - Adresse:
 - Téléphone:
 - Coéquipier:
 - Informé de l'évènement: Oui, Non
- Fin:** Le directeur / la directrice

<http://www.orne.gouv.fr/obligations-de-declaration-imprimés-et-liens-a1106.html>

Prévention des violences sexistes et sexuelles en ACM

Un contexte médiatique sensible - #MeTooAnimation



#MeTooAnimation

« Quand j'avais 7 ans, à ma toute première colonie de vacances, j'étais timide et j'avais plus de facilité à parler aux adultes car mes sœurs ont beaucoup d'écart d'âge avec moi. En cherchant une place dans le bus, un animateur (je pense qu'il avait entre 20-25 ans) tapote la place à côté de lui et me propose de m'asseoir à ses côtés. Au fur et à mesure de la colonie, il apprend à me connaître et je commence à l'apprécier amicalement. Heureusement, j'ai aussi trouvé une nouvelle amie de mon âge qui sera pour moi la bouée de sauvetage.. »

Ça fait pourtant très longtemps maintenant, mais c'est gravé dans ma mémoire. Un midi où j'étais à côté de mon amie sur une grande table avec une nappe, il est venu s'asseoir à mes côtés. Il a remonté la nappe (pour que personne ne voit j'imagine) et a commencé à mettre sa main sur ma cuisse. À ce moment-là, j'étais dans l'incompréhension. J'étais plutôt de nature tactile mais jamais à ces endroits. Il a glissé sa main entre mes cuisses et l'a remonté tout doucement jusqu'à mon entre-jambe.

#METOOANIMATION



#MeTooAnimation

« En colonie de vacances, il y avait un animateur qui s'appelait Adrien (nom d'emprunt). Il avait 27 ans à l'époque et moi, j'en avais 13. Il était beau et tout, je suis tombée amoureuse. Je pense qu'il me manipulait, il m'a demandé mon numéro et je lui ai donné. Un jour, pendant que je prenais ma douche, il est rentré et s'est déshabillé (il a juste enlevé son pull) et il a commencé à me parler. J'étais très gênée et il l'a remarqué. Il m'a parlé tout au long de ma douche en me regardant de haut en bas. À la fin de ma douche, il m'a prise, j'étais encore nue. Il m'a enfermé dans les vestiaires et il m'a v**l. Je n'étais PAS DU TOUT CONSENTANTE. J'ai pleuré, mais il a continué et à la fin, il m'a menacé pour que je ne le dise à personne et il m'a embrassé. J'étais choqué et aujourd'hui, six ans après je voudrais porter plainte, mais je ne le connaissais pas plus que ça donc ma plainte a été refusé. Je n'ai parlé de cette histoire à personne. En rentrant chez moi, je suis tombée en dépression pendant deux ans. »

#METOOANIMATION

Prévention des violences sexistes et sexuelles en ACM

Des précautions à prendre avec #MeeTooAnimation...

(anonymat, absence d'enquête, de contradictoire, recherche de « buzz »...)

...mais une réalité à traiter y compris dans l'Orne

- 19 dossiers en lien avec cette thématique traités par les services JS depuis 2015
- des réponses allant du rappel à la règle à l'interdiction définitive d'exercer
- des saisines du procureur de la République au titre de l'article 40 du CPP
- des procédures pénales pouvant aller jusqu'à de l'emprisonnement ferme

La certitude que les services de l'Etat n'ont qu'une vision très partielle des situations vécues

Prévention des violences sexistes et sexuelles en ACM

Des points d'attention récurrents

- la posture des encadrants (langage verbal et non verbal, « bonne distance », réflexion continue sur la perception et l'impact des actes des animateurs sur les enfants)
- les temps libres, les temps en autonomie
- l'utilisation des téléphones portables et des réseaux sociaux (sextos, sextorsion, revengeporn, téléphones dans les lieux d'intimité, de nudité...)
- ne pas minimiser ce qui semble anodin (taquineries, personnes tactiles...)
- être attentif aux signes émis par les enfants (changements physiques, de comportement)
- ne pas non plus sombrer dans la paranoïa et la sur interprétation

Une prévention à plusieurs niveaux

- dans les relations entre mineur.e.s
- dans les relations mineur.e.s – encadrant.e.s
- dans les relations encadrant.e.s - encadrant.e.s
- dans les relations entre membres de l'ACM et personnes extérieures

Quelles réponses apporter dans les structures ?

- (s')outiller, (se) former
- construire une culture de veille collective
- ne pas rester seul avec ses doutes, en parler en équipe, alerter (sa hiérarchie, le SDJES, la CRIP, la police/la gendarmerie, le 119...)

Prévention des violences sexistes et sexuelles en ACM

Repères juridiques généraux

Viol (crime)

Acte sexuel avec pénétration (génitale, buccale...) commis par violence, contrainte (contre sa volonté), menace ou surprise

Agression sexuelle (délit)

Acte sexuel sans pénétration, commis par violence, contrainte, menace ou surprise (caresses, baisés, attouchements, exhibitions, propositions ou incitations à caractère sexuel...)

Atteinte sexuelle (délit)

Comportement en lien avec l'activité sexuelle (avec ou sans pénétration) adopté par un majeur à l'encontre d'un mineur de moins de 15 ans, sans qu'il y ait violence, contrainte, menace ou surprise.

Il y a également atteinte sexuelle lorsque le mineur a plus de 15 ans et que l'agresseur abuse de l'autorité que lui confère sa fonction.

QUE DIT LA LOI ? (concernant les différences d'âges)

- Un adulte n'a pas le droit d'avoir des relations sexuelles avec un enfant de moins de 15 ans (art. 227-25 du Code pénal) Cela est même considéré comme une circonstance aggravante (art. 222-29 et 222-24)
- Après 15 ans, s'il est d'accord, un.e adolescent.e peut avoir des relations sexuelles avec un adulte sauf si ce dernier est l'un de ses ascendant.e.s (parent, grand parent...) ou s'il est amené à s'occuper de lui/elle (beau parent, professeur, moniteur sportif, animateur...)
- Entre enfants de moins de 15 ans, les relations sexuelles ne sont pas interdites par la loi et ne peuvent être poursuivies à condition qu'il n'y ait pas agression au sens de la loi (ni violence, ni contraintes, menaces ou surprises)

<https://www.planning-familial.org/fr/majorite-sexuelle-quelle-majorite-sexuelle-446>

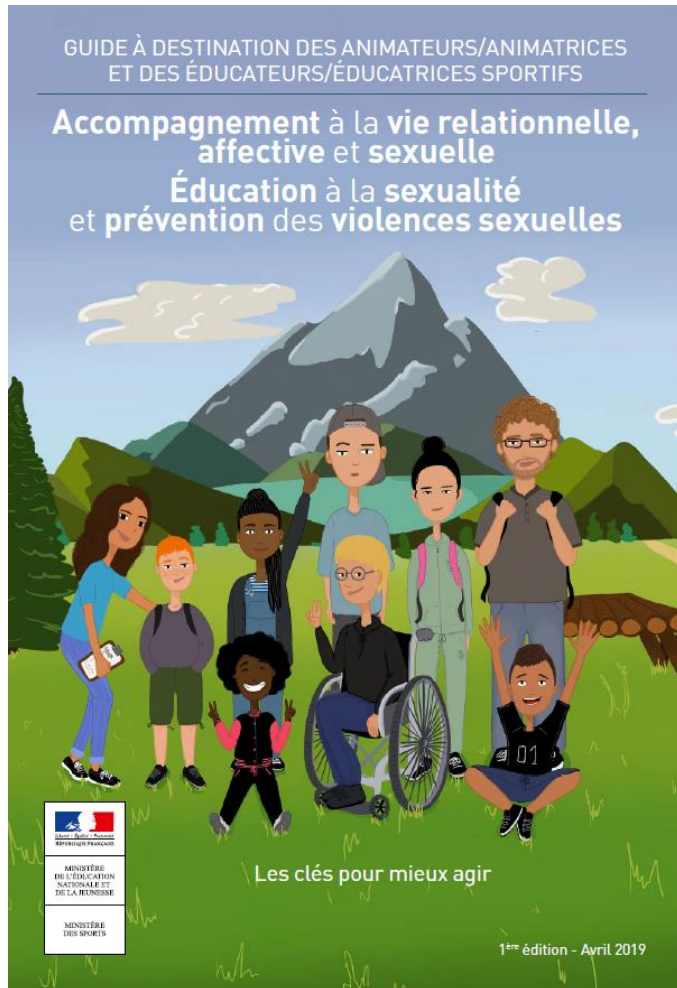
Voir par exemple le « guide des colosses » - association Colosse aux pieds d'argile

De manière générale les actes pénalement répréhensibles commis dans un contexte de relations d'autorité constituent des circonstances aggravantes (animateur-mineur, mais aussi directeur-animateur par exemple...)

Ex : Délit d'atteinte sexuelle établi lorsqu' un.e animateur.ice majeur.e entretient une relation consentie avec un.e mineur.e de plus de quinze ans
(jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende, article 227-27 du code pénal)

Prévention des violences sexistes et sexuelles en ACM

Quelques autres ressources



Bibliothèques « Histoires d'ados, d'amours, d'amitiés et autres découvertes... »

par Arthur Lepelletier | Déc 3, 2021 | A la une, activités artistiques et culturelles, Égalité et inclusion

Suite à un travail ayant impliqué le planning familial de l'Orne et celui du Calvados, les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de l'Orne et du Calvados et la fédération départementale familles rurales de l'Orne, nous sommes heureux de pouvoir présenter et mettre à disposition gratuite des acteurs éducatifs ornaïses les bibliothèques éphémères « Histoires d'ados, d'amours, d'amitiés et autres découvertes... ».

Initialement pensées pour être utilisées en séjours et colonies de vacances pour ados, ces bibliothèques peuvent être empruntées par toute structure de jeunesse souhaitant mener une action innovante à la croisée de l'éducation à la vie affective et sexuelle et de la promotion des livres et de la lecture. Sont notamment susceptibles de se positionner : les accueils jeunes/accueils ados de centre de loisirs, les centres sociaux, les MJC, les structures habitat jeunes (ex. FJT), les structures information jeunesse, etc.

Pour tout complément d'information et pour réserver les bibliothèques, vous pouvez contacter :

Planning familial de l'Orne

06 82 23 15 44, planning61@outlook.fr

Vous trouverez ci-dessous la présentation détaillée de ces bibliothèques et quelques conseils d'utilisation.

[PRESENTATION-CONSEIL BIBLIOTHEQUE AMOUR AMITIE ADOS EN ACM](#)

ACTUALITES DE L'ENGAGEMENT VOLONTAIRE EN ACM

Le plan national pour un renouveau de l'animation

Retour sur la matinée régionale « Engagement et animation volontaire » du 3 juin 2022

BAFA, retour sur les derniers jurys et prochaines échéances

Rédition actualisée du guide départemental BAFA

Le plan national pour un renouveau de l'animation en ACM (février 2022)

Fait suite aux assises de l'animation décembre 2021 – février 2022

Pour un renouveau de l'animation en accueils collectifs de mineurs

7

8

Pour un renouveau de l'animation en accueils collectifs de mineurs

Pour un renouveau de l'animation en accueils collectifs de mineurs

9

PLAN D'ACTIONS

Inventer l'animation socio-éducative de demain

MESURE 1 : Un nouveau Comité de filière Animation doté d'une feuille de route engageante.

Renforcer la complémentarité éducative dans les territoires

MESURE 2 : Le renforcement du Plan mercredi en 2022.

MESURE 3 : Un nouveau pilotage de la complémentarité éducative dans les territoires et les écoles.

MESURE 4 : Une sensibilisation des élus locaux aux enjeux de complémentarité éducative.

MESURE 5 / Feuille de route : Un soutien aux collectivités territoriales pour renforcer durablement l'investissement dans la complémentarité éducative.

ANIMATION PROFESSIONNELLE

Faciliter l'accès des animateurs professionnels à des formations de qualité

MESURE 6 : Une formation certifiante pour 2 500 animateurs non-qualifiés en exercice.

MESURE 7 / Feuille de route : Une restructuration de la formation professionnelle.

MESURE 8 / L'accès à la formation pour tous

Améliorer la qualité des emplois et ouvrir l'animation à d'autres professionnels

MESURE 9 : Un accès facilité des Atsem et AESH aux métiers de l'animation.

MESURE 10 / Feuille de route : Un engagement collectif pour des emplois à temps plein et des journées continues.

MESURE 11 / Feuille de route : La rémunération des temps de préparation sans enfants.

MESURE 12 : Une meilleure information sur les opportunités d'emploi et de formation.

ANIMATION VOLONTAIRE

Reconnaître le BAFA comme un dispositif majeur de l'engagement des jeunes

MESURE 13 : Un repositionnement du BAFA parmi les dispositifs d'engagement.

MESURE 14 : L'intégration des formations BAFA/BAFD dans le Contrat d'engagement jeunes.

MESURE 15 : Une aide de 100 euros pour aider les volontaires du service civique à se former au BAFA.

MESURE 16 : Une information systématique des jeunes dans le cadre du lycée et du SNU.

MESURE 17 : Une campagne de communication pour célébrer le 50^e anniversaire du BAFA.

Faciliter l'accès des jeunes au BAFA

MESURE 18 : Une aide exceptionnelle de 200 euros pour 20 000 jeunes.

MESURE 19 : L'abaissement à 16 ans de la possibilité d'entrer en formation BAFA.

MESURE 20 : Le raccourcissement du délai d'obtention du BAFA.

MESURE 21 : L'amélioration de l'accès des jeunes aux aides financières.

MESURE 22 / Feuille de route : De nouvelles aides pour financer la formation BAFA.

MESURE 23 / Feuille de route : Un accompagnement spécifique pour les jeunes animateurs.

Garantir la rémunération des animateurs volontaires et la valorisation de leur engagement

MESURE 24 / Feuille de route : Un contrat d'engagement éducatif plus vertueux.

MESURE 25 : La valorisation des compétences acquises dans Parcoursup.

Retour sur la matinée régionale « Engagement et animation volontaire » du 3 juin 2022



Actualités BAFA, retour sur les jurys

- des difficultés de recrutement exprimées et bien connues du SDJES
- ajout d'un troisième jury BAFA par an (12/05/22, 07/07/22, 06/12/22)
- 47 diplômes au jury du 12/05
- un rebond de diplômés espéré à compter de juillet (des signaux encourageants dans les inscriptions aux sessions de formation)
- à part quelques exceptions, le constat d'une tendance positive dans la qualité de la rédaction des appréciations
- le jury reste dans l'attente d'avis circonstanciés, fondés sur les fonctions attendues d'un animateur BAFA telles que prévues dans l'arrêté de 2015, et ne laissant pas place aux équivoques dans leur interprétation
- pour rappel, un outil « fiche conseil pour la rédaction des appréciations » reste disponible : <http://www.orne.gouv.fr/bafa-bafd-reglementation-et-outils-a7810.html>

ACTUALITES DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Conseil départemental :

- réédition actualisée du guide départemental BAFA
- dispositif AVAC (allocation vacances du département)
- projet EMI – « opération *Deviens jeune reporter* »

CAF :

- revalorisation de l'aide aux temps libres

Rédition actualisée du guide départemental BAFA



LES PARTENAIRES DU BAFA DANS L'ORNE



Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Orne
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport
Cité administrative - Place Bonet
CS 40020 - 61013 ALENÇON Cedex
sdjes-61-acm-bafa@ac-normandie.fr
www.ac-normandie.fr/dsden61/
02 33 32 42 97 - 02 33 32 50 50 (accueil cité administrative)



Caisse d'allocations familiales de l'Orne
Pôle développement social des territoires
14, rue du 14^e Hussards
61021 ALENÇON Cedex
caf61-bp-af61@caf61.caf.fr
www.caf.fr



Mutualité sociale agricole Mayenne - Orne - Sarthe
30, rue Paul Ligneul
72032 LE MANS Cedex 9
Adresse du bureau pour l'Orne :
52, boulevard du 1^{er} Chasseurs - 61000 ALENÇON
www.mayenne-orne-sarthe.msa.fr
02 43 39 43 39



Conseil départemental de l'Orne
Pôle attractivité territoriale, bureau sport et jeunesse
Hôtel du Département : 27, boulevard de Strasbourg
CS 30528 - 61017 ALENÇON Cedex
Adresse du bureau : Maison départementale des sports :
61 bis, avenue de Basingstoke - 61000 ALENÇON
02 33 81 61 80 ou 02 33 81 60 00 - Poste 1722
pat.sport-jeunesse@orne.fr
www.orne.fr



Conseil régional Normandie - Atouts Normandie
Site de Caen - Direction jeunesse et sport
Abbaye-aux-Dames, 1, place Reine Mathilde
CS 50523 - 14035 CAEN Cedex 1
atouts@normandie.fr
https://atouts.normandie.fr
02 31 06 95 99
Relais dans l'Orne : le BIJ, les PU et les missions locales (liste jointe)



SOMMAIRE

- 4 Le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) en accueils collectifs de mineurs (ACM)
- 5 Les trois étapes de la formation
- 6 Les étapes administratives
- 7 Rechercher un stage pratique
- 8 Délivrance du Brevet et statut de titulaire du BAFA
- 9 Aides au financement de la formation
- 12 Coordonnées diverses



En annexe vous trouverez les dossiers pour déposer vos demandes de bourse auprès de la CAF, du Conseil départemental et de la MSA ainsi que les listes des organisateurs de formation BAFA et d'accueils collectifs de mineurs (ACM).

Toutes les informations sur le Bafa dans l'Orne **ÉDITION 2022**

Allocation vacances Conseil départemental - AVAC



Cadres réservés à l'Administration

CANTON :

COMMUNE :

QF :

enf. dem.

N° DOSSIER :

DEMANDE D'ALLOCATION VACANCES

A déposer avant le 20 juin 2022 Année 2022

Pour un séjour en colonie ou camp de vacances pendant les mois de juillet ou août (vacances apprenantes)

1 - IDENTITE DE LA FAMILLE

<p>nom : <input type="text"/></p> <p>Prénom : <input type="text"/></p> <p>Adresse précise : <input type="text"/></p> <p>Ville : <input type="text"/> Code postal : <input type="text"/></p> <p>Téléphone : <input type="text"/> ou portable : <input type="text"/></p> <p>Nationalité : <input type="text"/></p> <p>Profession : <input type="text"/></p> <p>Situation actuelle ⁽¹⁾ :</p> <p>Longue maladie <input type="checkbox"/> Chômage <input type="checkbox"/> Invalidité <input type="checkbox"/></p> <p>Personne seule <input type="checkbox"/> Congé parental <input type="checkbox"/></p> <p>Précisez depuis quelle date <input type="text"/></p>	<p> <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> beau-père <input type="checkbox"/> tuteur <input type="checkbox"/> concubin <input type="checkbox"/> grand-père ⁽²⁾ </p> <p> <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> belle-mère <input type="checkbox"/> tutrice <input type="checkbox"/> concubine <input type="checkbox"/> grand-mère ⁽²⁾ </p> <p>NOM de jeune fille : <input type="text"/></p> <p>Prénom : <input type="text"/></p> <p>Adresse précise : <input type="text"/></p> <p>Ville : <input type="text"/> Code postal : <input type="text"/></p> <p>Téléphone : <input type="text"/> ou portable : <input type="text"/></p> <p>Nationalité : <input type="text"/></p> <p>Profession : <input type="text"/></p> <p>Situation actuelle ⁽¹⁾ :</p> <p>Longue maladie <input type="checkbox"/> Chômage <input type="checkbox"/> Invalidité <input type="checkbox"/></p> <p>Personne seule <input type="checkbox"/> Congé parental <input type="checkbox"/></p> <p>Précisez depuis quelle date <input type="text"/></p>
---	---

(1) Rayer les mentions inutiles
(2) Cocher la (ou les) case(s) correspondante(s)

2 - ENFANT(S) À CHARGE

Nom et prénom des enfants à charge	Date de naissance	Camp ou colonie	
		part	ne part pas*

Nombre total d'enfants à charge

* Cocher obligatoirement les enfants qui partent ou ne partent pas

3 - MOYENS D'EXISTENCE DE LA FAMILLE

	MONTANT DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2020		
	Fère, beau-père, tuteur, concubin ou grand-père	Mère, belle-mère, tutrice, concubine ou grand-mère	
Salaires ou bénéfices (avant toutes déductions)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Allocations chômage	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Indemnités journalières	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
R.M.I./RSA	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Prestations familiales (sauf allocation logement et allocation rentrée scolaire)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Pension militaire ou civile	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Pension alimentaire	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Revenus fonciers nets	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Capitaux mobiliers nets	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Rentes	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
TOTAUX :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

Total général annuel Total général mensuel (a) :

Nombre de personnes à charge vivant au foyer (voir tableau page 3) (b) : Quotient Familial a/b :

Quotient Familial a maximum permettant l'octroi d'une Bourse, fixé à 498 €
b

4 - TABLEAU DE RÉPARTITION DES AIDES

Les aides seront attribuées selon le coût du séjour dans le strict respect des conditions ci-dessous :

80 à 160 € → 40 €	161 à 310 € → 70 €
311 à 470 € → 100 €	supérieur à 470 € → 130 €

5 - RECOMMANDATIONS IMPORTANTES (A lire impérativement)

Conditions de séjours

→ L'aide ne concerne que les familles domiciliées dans le département de l'Orne et seuls les séjours organisés par les associations ornaises ou par des organismes nationaux ayant un siège départemental ou régional en Normandie uniquement seront acceptés.

→ Seront pris en compte les enfants et jeunes mineurs d'âge scolarisable (ayant moins de 18 ans à la date du séjour).

→ Les séjours en centre sans hébergement, les séjours familiaux (campings, villages vacances) ainsi que les séjours de neige ne donnent pas droit à l'allocation vacances.

→ Seuls les séjours organisés dans les pays européens, Suisse incluse, seront pris en compte.

→ Le séjour choisi devra être organisé par des accueils collectifs de mineurs déclarés auprès de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) et se dérouler pendant les mois de juillet ou août (vacances apprenantes) pour une durée minimum de 4 nuits.

→ Pour un enfant qui effectue plusieurs mini-camps dans le même centre de vacances, les coûts de séjours doivent être cumulés. (Ex. : 1 séjour du 9 au 13 juillet à 100 € et 1 séjour du 23 au 27 juillet à 300 € = 100 € + 300 € = 400 € = 1 aide à 100 €).

Conditions financières

→ Les parents ne devront pas être soumis à l'impôt sur le revenu.

→ Une participation financière minimale de la famille d'un montant de 10 € sera obligatoire.

→ Les dossiers des enfants suivis par le Pôle sanitaire social, bénéficieront d'un traitement spécifique.

→ Le quotient familial mensuel, par personne vivant au foyer, ne devra pas excéder 498 €.

6 - CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Nombre de personnes à charge entrant dans le calcul du quotient familial

- le responsable de famille : 2 parts
- À savoir le père ou la mère vivant en couple ou séparément (veuvage, divorce, ou concubinage)
- les enfants âgés au 1^{er} janvier 2019 de moins de 21 ans non salariés ou, s'ils poursuivent leurs études, de moins de 25 ans : 1 part
- les enfants handicapés, quel que soit leur âge : 1,5 part
- les enfants recueillis, s'ils ne remplissent les mêmes conditions que ci-dessus, (non compris les Pupilles de l'Etat ou du Département) : 1 part

La grille relative à ce calcul s'établit par famille ainsi qu'il suit :

Nombre d'enfants à charge	Parents	Nombre de parts servant au calcul du Quotient Familial
1	+ 2	= 3
2	+ 2	= 4
3	+ 2	= 5
4	+ 2	= 6,5
5	+ 2	= 7,5
6	+ 2	= 8,5
7	+ 2	= 9,5
8	+ 2	= 10,5

→ T.S.V.P.

7 - EXAMEN DU DOSSIER

Votre dossier sera examiné par le bureau sport et jeunesse pour le calcul de votre quotient familial.

Ensuite, vous recevrez un courrier accompagné d'une ou plusieurs attestations, selon le nombre d'enfants.

Au retour des attestations visées par les associations organisatrices, la Commission permanente du Conseil départemental décidera des montants attribués et un courrier de notification sera adressé ultérieurement.

Comme les années précédentes, cette aide sera versée sur le compte de l'association organisatrice du séjour.

Tout dossier incomplet ou retardataire ne sera pas pris en compte et aucune suite ne lui sera donnée.

8 - PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

- 1 - Une photocopie de L'AVIS D'IMPOT 2021 (impôt sur les revenus de l'année 2020) des familles non-imposables **sauf cet avis sera pris en compte.**
- 2 - Photocopie de l'attestation de droits actuels aux prestations familiales (pièce délivrée par la C.A.F. ou la M.S.A.).
- 3 - Une copie du livret de famille (parents et enfants) traduit en français, le cas échéant, par un traducteur agréé.
- 4 - Pour les étrangers, joindre une photocopie de la carte de séjour ou de la carte de réfugié.
- 5 - Si un changement de situation est intervenu (maladie, divorce, décès,...), joindre une pièce justificative.

9 - ENGAGEMENT DE LA FAMILLE

- Je reconnais avoir été informé(e) que quiconque aura fourni sciemment des renseignements inexacts ou incomplets dans la présente déclaration, en vue d'obtenir un paiement ou avantage indu, sera puni d'un emprisonnement de un à quatre ans et d'une peine d'amende de 305 € à 6 098 € ou de l'une de ces deux peines seulement (loi n° 68-690 du 21 juillet 1968, art. 22) ; que toute insuffisance ou restructuration volontaire entraînera sans autre formalité le rejet de la présente demande.
- Je m'engage à faire connaître à l'administration tout changement important qui pourrait survenir dans ma situation (ressources, charges de famille, déménagement...).

Date et signature obligatoires



Opération « Deviens Jeune Reporter »

2022-2023

DEVIENS JEUNE REPORTER!

Réalise des portraits d'habitants qui font bouger le quotidien autour de toi
#Orne #Reportages #Vidéo #Podcast #BD #Médiathèques

Renseignements : Médiathèque Départementale de l'Orne
02 33 29 15 06 / mdo@orne.fr / www.mdo.orne.fr

Objectifs

- Favoriser des rencontres sur les territoires et contribuer au vivre ensemble et aux liens intergénérationnels
- Créer ou resserrer les partenariats entre les bibliothèques et les collèges, les écoles, les ACM
- Favoriser la mise en œuvre de projets d'éducation aux médias et à l'information (EMI) en se positionnant de préférence sur la fabrique de l'information, et en valorisant le local

Production demandée

Les jeunes de vos territoires sont invités à **créer un reportage** à destination du grand public. Les différentes productions du département seront rassemblées pour former un journal collaboratif.
Thématique : Réalise des portraits d'habitants qui font bouger le quotidien autour de toi.
Chaque reportage devra avoir une durée de lecture, d'écoute, de visualisation de 3 minutes.
Utilisation d'un ou plusieurs médias : reportage vidéo, sonore, photographique, article de presse, BD...

Publics concernés : jeunes à partir de 9 ans

- Ecoles : classes de CM1 et CM2
 - Collèges : toutes classes, clubs
 - ACM à partir de 9 ans
- Les jeunes mènent des interviews auprès d'habitants de tous âges

Accompagnement

- 1 formation pour les bibliothécaires par les journalistes de la revue en ligne « Grand Format »
- 4 interventions modulables de journalistes de la revue en ligne « Grand Format » pour la production de reportages dans chaque structure
- Prêt de matériels

Valorisation des productions

Diffusion des productions : sur le site de la revue en ligne « Grand Format » et sur le site du département (orne.fr)
Prix : 3 coups de cœur du jury
1 Journée festive de restitution : accueil de l'ensemble des participants > visionnage de l'ensemble des travaux > remise des 3 prix (cans mis à disposition par le département) > surprises...
Communication : communiqués à la presse départementale et régionale à l'occasion des semaines d'éducation aux médias

Conditions de participation

- Inscription dans le cadre d'un partenariat avec une médiathèque du territoire nécessaire. Pourront s'associer pour participer : **1 classe + 1 médiathèque** ou **1 ACM + 1 médiathèque**
- participation limitée à 8 médiathèques partenaires sur le département chacune travaillant avec 1 structure partenaire (classe ou ACM)
- Plusieurs productions de reportages possibles dans un même groupe classe ou ACM

- **IMPORTANT** : Les partenaires devront remplir le formulaire de demande de participation en (lien diffusé dès le 9 juin 2022) **au plus tard avant le 16 septembre 2022**

Il est conseillé de se mettre en relation avec les partenaires potentiels dès maintenant

Calendrier

jeu 9 juin 2022 9h30 - 12h00 À la médiathèque départementale de l'Orne et en visio	Présentation du projet « deviens jeune reporter » aux bibliothèques + collèges + écoles + ACM
16 septembre 2022	Date limite pour remplir le formulaire de demande de participation
22 et 23 septembre 2022	formation pour les bibliothécaires par les journalistes
Octobre 2022	semaine éducation aux médias : officialisation projet auprès de la presse
Nov 2022 à mai 2023	Production des reportages Dépôt des productions le samedi 29 avril 2023
Mars 2023	Semaine éducation aux médias à l'école : point sur les travaux en cours à la presse
Mai 2023	Mise en ligne des productions – vote du jury
jeudi 1 ^{er} juin 2023	Restitution festive avec tous les participants

La revue Grand format

Grand-Format est un magazine en ligne Normand. Il propose de longs reportages en lien avec les grandes problématiques de notre époque. On y parle de travail, d'écologie, d'habitat, de social... grâce à des histoires qui se déroulent au coin de votre rue. Des récits multimédias (écrits, sonores, graphiques, vidéo...) de proximité, réalisés dans la perspective d'aborder les enjeux sociétaux plus larges.
<https://grand-format.net/>

Porté par l'association Lire la suite, Grand-Format est animé par un collectif (journalistes, photographes, illustratrices...).

Il mène de nombreux ateliers d'éducation aux médias et de journalisme, notamment à Mortagne-au-Perche, au collège et au lycée Bignon, autour de l'engagement et de la liberté d'expression.
<https://grand-format.net/residences/sengager-aujourd'hui/>
<https://grand-format.net/residences/liberte-ecris-ton-nom/>

Pourquoi participer à l'opération « Deviens jeune reporter » ?

- Vous développez des actions d'éducation aux médias et à l'information (EMI) sur votre territoire, tout en bénéficiant d'un fort accompagnement : venue de journalistes, mise à disposition d'outils...
- Vous valorisez des habitants du territoire, ainsi que vos partenariats médiathèque-classe ou ACM
- Vous participez à un projet dont les productions seront mises en valeur à l'échelon départemental, ainsi que sur le site de la revue en ligne « Grand Format »

<https://grand-format.net/mdo@orne.fr>

Actualités de la Caf de l'Orne

- Evolution du règlement intérieur d'Action Sociale applicable dès 2022, caractérisée par plusieurs révisions :

La révision du règlement des aides à l'investissement, à destination des partenaires ;

La révision des aides aux loisirs ;

La révision des aides aux vacances familles.

- Poursuite de l'aide à l'activité sportive, culturelle ou artistique
- Poursuite du déploiement de la Prestation de Service Jeunes
- Fin de la convention d'objectifs et de gestion CNAF au 31.12.2022.

➤ Evolution du règlement intérieur d'Action Sociale applicable dès 2022 :

1 \ La révision du règlement des aides à l'investissement, à destination des partenaires, en proposant :

RÉCAPITULATIF
Aides à l'investissement

Pour les investissements supérieurs ou égaux à 200 000 €, l'intervention de la Caf est plafonnée à 50 % du montant de l'investissement. Le financement est réparti entre subvention et prêt.

Montant de l'investissement	Maximum		Montant de subvention Maximum
	Subvention	Prêt	
Entre 200 000 € et 399 999 €	60 %	40 %	Entre 100 000 € et 199 999 €
> 400 000 €	50 %	50 %	Entre 200 000 € et 400 000 €

Exemple : projet de 200 000 € : aide maximum possible de 100 000 €, répartie entre 60 000 € de subvention et 40 000 € de prêt. Le partenaire peut faire le choix de prendre l'un des deux financements.

Montant de l'investissement	Subvention maximum	Montant de subvention Maximum
Entre 61 000 € et 199 999 €	50 %	Entre 30 500 € et 99 999 €

Montant de l'investissement	Subvention maximum	Montant de subvention Maximum
Entre 20 000 € et 60 999 €	60 %	Entre 12 000 € et 36 599 €
Entre 10 000 € et 19 999 €	70 %	Entre 7 000 € et 13 999 €
Inférieur à 10 000 €	80 %	Entre 500 € et 8 000 €

Achat de véhicule :

L'aide de la Caf ne pourra excéder 40 %, avec un maximum de 15 000 €.



2 \ La révision des aides aux loisirs :

Aide aux loisirs accueil de loisirs (accueil sans hébergement, dispositif VACAF ALSH) :

Elle concerne les familles avec enfants pour lesquels des prestations familiales ont été versées au titre du mois de décembre N – 1.

Le montant de l'aide est déterminé en fonction du quotient familial.

Elle est versée directement par la Caf de l'Orne au gestionnaire, ce dernier la déduisant de la facture de la famille sur la base de 2 € la demi- journée.

Les familles sont invitées à consulter le site internet www.vacaf.org pour localiser les accueils de loisirs agréés. Le site est également accessible par www.caf.fr

Quelques données 2021 :

- 7 452 familles avec un droit potentiel, soit 14 757 enfants
- 30 % des enfants ornais potentiellement éligibles à l'aide
- 70 % des utilisateurs ont un QF compris entre 400 et 700 €

En commission d'action sociale de novembre 2021, les administrateurs de la Caf ont validé le principe d'augmenter le montant de l'aide par tranches de QF.

	2021			2022		
	De 0 à 400€	De 401 à 510€	De 511 à 700€	De 0 à 400€	De 401 à 510€	De 511 à 700€
Montant de l'aide	90€	72€	40€	120€	100€	80€
Nombre de demi-journées	45	36	20	60	50	40
Nombre de jours	22,5	18	10	30	25	20

Perspectives à partir de septembre 2022 :

Ouverture d'une nouvelle tranche de QF, comprise entre 700 et 900 € et ouverture de l'aide aux loisirs pour cette nouvelle tranche, à hauteur de : 40 € / enfant éligible, soit 20 demi-journées.

Vacances Collectives : colonies, camps, mini-camps, séjours accessoires à l'accueil de loisirs (dispositifs VACAF).

Le montant de l'aide est déterminé en fonction du quotient familial pour une durée maximale de 15 jours.

Une durée minimale de 5 nuits consécutives est exigée pour la durée du séjour, à l'exclusion des séjours en mini-camps pour lesquels aucune durée n'est exigée.

Les familles sont invitées à consulter le site internet www.vacaf.org pour les réservations. Le site est également accessible par www.caf.fr

Quotient 0 à 400 € : 12,50 € x 15 Jours = 187,50 €

Quotient 401 à 510 € : 11,50 € x 15 Jours = 172,50 €

Quotient 511 à 700 € : 8 € x 15 Jours = 120 €

L'aide est versée directement par Vacaf à l'organisateur du séjour, ce dernier la déduisant de la facture de la famille.



3 \ La révision des aides individuelles aux vacances familles :

Une aide pour le départ en vacances des familles allocataires, avec enfants de 0 à 20 ans dans les centres agréés VACAF, pendant les vacances scolaires,

Le montant de l'aide est déterminé en fonction du quotient pour une durée maximale de 8 jours, soit 7 nuitées.

Un seul séjour est pris en compte.

L'aide est versée à la structure agréée (camping, centre de vacances...).

Les familles sont invitées à consulter le site internet www.vacaf.org pour les réservations. Le site est également accessible par www.caf.fr

En 2021, expérimentation d'une aide au transport pour les familles ayant un QF < 500 €, modulée en fonction de la distance entre le lieu de résidence et le lieu de vacances.

2 forfaits possibles :

- 100 € pour un aller compris entre 200 et 400 Kms,
- 200 € pour un aller supérieur à 400 Kms.

Au total, en 2021 :

- 448 familles utilisatrices des aides aux vacances familles, dont 278 familles monoparentales,
- 210 familles ont bénéficié d'une aide au transport,
- Près de 160 500 € d'aides aux vacances collectives versées.

En commission d'action sociale d'avril 2022, les administrateurs ont validé le principe de l'adhésion au dispositif national d'aide au transport, pour une mise en œuvre à l'été 2022, dans les conditions suivantes :

- Une aide pour toutes les familles disposant d'un quotient inférieur ou égal à 900 €,
- Une aide modulée selon la distance parcourue,
- Octroyer l'aide pour un séjour se déroulant sur la période de juillet et août.



➤ Poursuite de l'aide à l'activité sportive, culturelle ou artistique :

A destination des allocataires de la Caf de l'Orne dont l'enfant est inscrit dans une structure pour pratiquer une activité sportive, culturelle ou artistique, pour la période de septembre 2021 à juin 2022.

Aide financière de 80 euros maximum pour la période de septembre 2021 à juin 2022 et par enfant (l'aide étant versée en une seule fois), sous réserve des crédits disponibles.

Sont pris en compte : les frais d'adhésion, d'inscription, de licence, les cours.

Les conditions d'obtention :

- Avoir un quotient familial égal ou inférieur à 700 euros le mois de démarrage de l'activité,
- Déposer cette demande entre le 1er septembre 2021 et le 30 juin 2022,
- L'enfant doit avoir entre 3 et 18 ans le mois de démarrage de l'activité.

Sont exclues : les cartes d'abonnement ou entrées individuelles (cinéma, spectacles, parcs d'attraction, piscine...).

Perspectives (en attente de validation par le Conseil d'Administration de la Caf) :

Reconduction de l'aide et ouverture de cette aide pour la tranche de QF comprise entre 701 et 900 €, à partir de septembre 2022.



➤ Poursuite du déploiement de la Prestation de Service Jeunes :

La prestation de service Jeunes a pour objectif de développer et faire évoluer l'offre d'accompagnement et d'activités proposée aux jeunes pendant leur temps libre. Le principe repose sur le financement d'animateurs qualifiés accompagnant les jeunes dans l'émergence et la réalisation de leurs initiatives.

5 projets accompagnés et agréés dans l'Orne, sur la période 2019 à 2021.

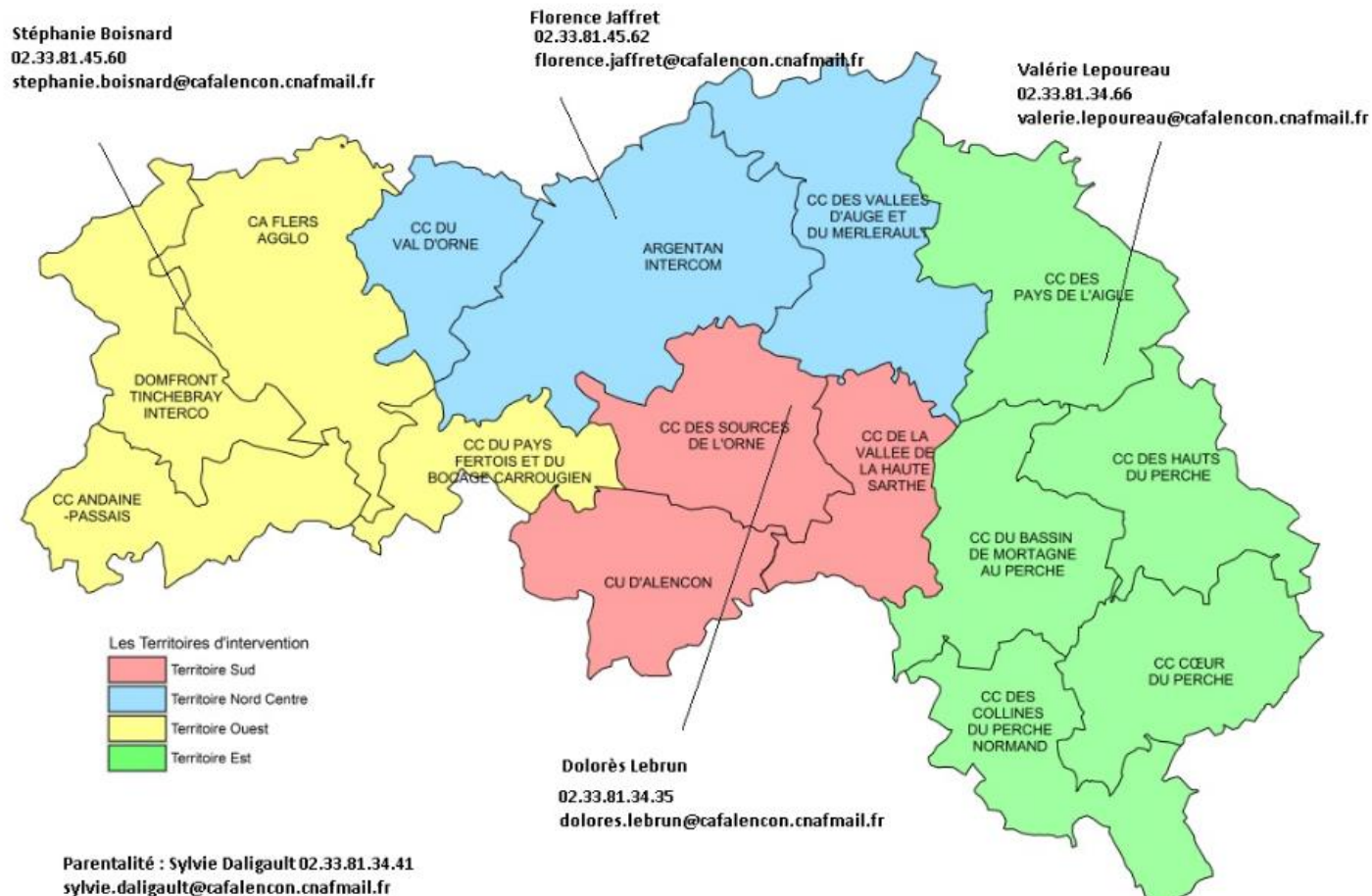
5 projets en perspective d'agrément en 2022

➤ Fin de la convention d'objectifs et de gestion CNAF au 31 décembre 2022

Négociations en cours en vue de la nouvelle COG 2023 - 2027

Pôle Développement social des territoires à la Caf :

Mail du service : caf61-bp-afc61@caf61.caf.fr



CAF DE L'ORNE

POLE DEVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES ET DES FAMILLES

Responsable : Frédéric Wallet 02.33.81.34.81

frederic.wallet@cafalencon.cnafmail.fr

Pause

DISPOSITIFS ET ACTIONS PHARES 2021-2022

PEDT et plan mercredis

Colos apprenantes (2021 et 2022)

AAP « initiatives de jeunes et participation citoyenne »

Reconduction du dispositif SESAME

Accompagnement aux démarches EEDD – Partenariat avec le CPIE Collines Normandes

Accompagnement démarches d'inclusion – renouvellement de la convention avec l'UFCV

Animation de réseaux ludothèques et espaces jeu – renouvellement de la convention avec l'EXR

C'est mon patrimoine au haras du Pin – coordonné par les FRANCAS

Festival des histoires et accompagnement des démarches oralité, livre et lecture avec l'association Musiconte

PEDT et plan mercredi

16 PEDT actifs, dont **15** avec plan mercredi

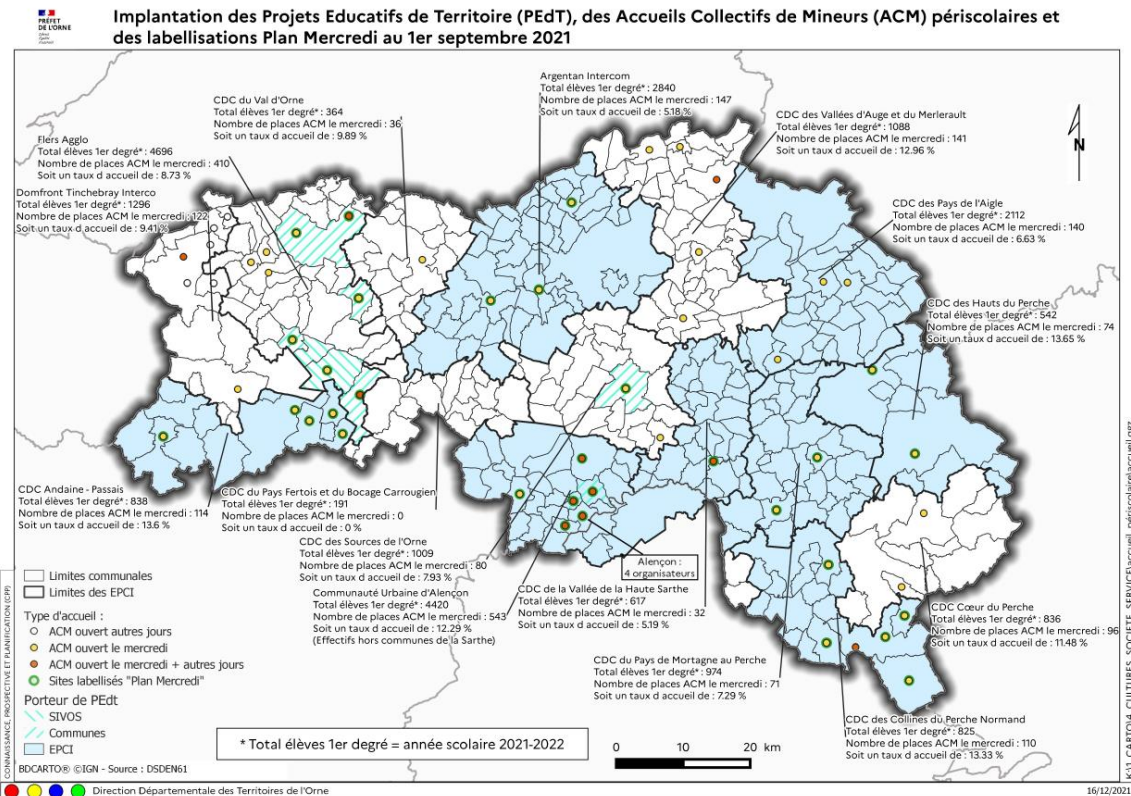
Concerne **68,70 %** enfants fréquentant une école publique

Un renouvellement important effectué en 2021 pour la période 2021-2024

Quelques consolidations/nouveaux projets en cours d'instruction pour la rentrée de septembre 2022

Des actions financées par l'Etat d'accompagnement/formation spécifiques menées sur 2 CDC en 2021

Un nouvel appel à projets « continué éducative » en 2022 avec un ciblage sur les territoires souhaitant développer un plan mercredi



Colos apprenantes

- 356 départs d'enfants ornais soutenus en 2021, pour une moyenne de 420 euros par départ
- un procédure et des critères en 2022 comparables à ceux de 2021 :
 - .volet partenariats financier (clos, en instruction)
 - .volet labellisation des séjours
- une enveloppe contrainte cette année
 - .un plafonnement à 400 euros par enfant
 - .des arbitrages qui ne pourront pas satisfaire pleinement tous des demandeurs



Appel à projets « Initiatives de jeunes et participation citoyenne »

APPEL à Projets 2022

INITIATIVES DE JEUNES ET PARTICIPATION CITOYENNE

Vous êtes un groupe de jeunes entre 11 et 30 ans ?
Vous avez des idées pour faire bouger votre territoire ?

• Référents techniques / conseillers :
• Référent DSDEN : Arthur LEPELLETIER - 02 33 32 50 24 - arthur.lepelletier@ac-normandie.fr
• Référent CAF : Dolores LEBRUN - 02 33 81 34 35 - dolores.lebrun@cafalencon.caf.fr
• Référent Conseil départemental : Julie BABIN - 02 33 81 64 74 - babin.julie@orne.fr
• Référent MSA : Coralia NALLAMOUTOU - 02 43 39 43 70 - nallamoutou.coralia@mayenne-orne-sarthe.msa.fr

Dates limites de dépôt des dossiers :

- 1^{re} session : **8 avril 2022**
- 2^e session : **30 septembre 2022**
(sous réserve des crédits disponibles)



14 dossiers reçus pour la première session
12 actions soutenues par au moins 1 des partenaires

Une **aide moyenne de 2 135,8 euros** par action
Des aides cumulées par action qui vont de **600 euros** (montant demandé) à **4 500 euros**.

Encore des possibilités de financement pour la 2^{de} session

Retour des dossiers fixé au 30 septembre 2022



SESAME

Présentation du dispositif

SESAME c'est quoi ?

- Un dispositif d'accompagnement vers une formation d'éducateur sportif, d'animateur et vers une insertion professionnelle

SESAME Pour qui ?

- Public âgé de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap

Pour entrer dans le dispositif, il faut:

- Soit résider au sein d'un Quartier Politique de la Ville (QPV) ou d'une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR),
- Soit rencontrer des difficultés sociales
- Soit être en situation de décrochage scolaire ou sorti du système scolaire sans diplôme qualifiant
- Soit avoir une pratique sportive de haut niveau

SESAME c'est également une aide financière au projet individualisé:

Axe1: Pré-formation (BAFA, PSC1, remise à niveau scolaire...)

Axe 2: Formation professionnelle (CQP, CPJEPS, BPJEPS...)



Pour plus d'informations:

SDJES de l'ORNE

Référent départemental:

M. CARREAU Jordan
jordan.carreau@ac-normandie.fr

Accompagnement aux démarches d'éducation à l'environnement et au développement durable en ACM



COLLINES NORMANDES

Accompagnement aux démarches d'inclusion en ACM



Animation du réseau ludothèques et espaces jeu, une ressource pour les ACM



C'est mon patrimoine !



Organisation de la journée pour les ACM

LE MATIN

La journée débutera par **une visite du Haras National du Pin** animée, dans son contenu et dans sa forme, par une conteuse de l'association *Trans'Histoire*. **Balade littéraire autour de l'imaginaire du cheval** mêlée d'anecdotes sur l'histoire du Haras du Pin et de son patrimoine.

LES APRES-MIDI

L'après-midi sera consacrée à la **pratique d'un atelier artistique**, avec trois possibilités:
La lecture à voix haute, avec l'association *Trans'Histoire*
L'écriture avec Béatrice Limon, ancienne journaliste
La calligraphie arabe avec l'artiste tunisien Achraf Benabdeladhim



Au Haras national du pin- Lieu-dit le Vieux Pin 61310, Le Pin-au-Haras

**Du 19 au 29 juillet
sauf le 25 juillet**

Journée test pour vos équipes le 30 juin

Renseignements et inscriptions :
cestmonpatrimoine@francasnormandie.fr
Contacter Bastien au 07.87.08.77.24



TARIF : GRATUIT
(tarif pédagogique)

Reste à charge : transport
et pique-nique

HORAIRE : 10h / 16h

PUBLIC : de 6 à 14 ans

« Festival des histoires », accompagnement au conte, à l'oralité et à la lecture en ACM



Vidéo du festival 2021 : <https://www.youtube.com/watch?v=ebB-4S9YVMI>

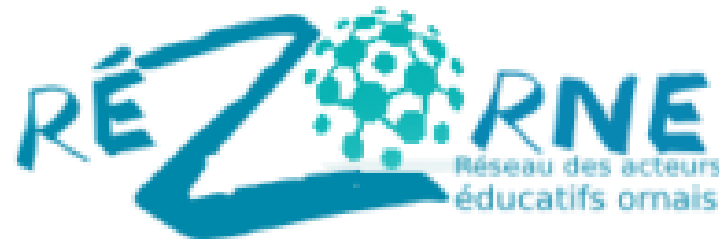
Encore des possibilités de participer au festival 2022 sur Flers Agglo !

Le 26 juillet 2022 à Bréel – groupes de 8 – nuitée possible sur place

Contact : Benoît Choquart - cie.musiconte@gmail.com - 06 32 97 35 99



RESTITUTION ENQUETE REZORNE « BESOINS DES ACTEURS DU LOISIR EDUCATIF »





Méthode employée

- **1^{er} temps un questionnaire envoyé** en juin 2021 avec un retour de 67 réponses (31 d'acteurs de collectivités dont 21 EPCI, 36 d'acteurs associatifs) - diffusion aux 89 organisateurs ACM (dont des séjours, stages spécifiques), contacts PEDT et contact RézorNE.
60% des réponses proviennent de responsables de structures et de directeurs permanents, et 64% des répondant ont plus de 5 ans d'ancienneté dans la fonction.
- **2^{ème} temps : mise en place d'entretiens** 1^{er} semestre 2022 avec pour objectif de qualifier les attentes de plusieurs acteurs locaux, usagers ou non du RézorNE, afin d'affiner les besoins et de faire des propositions adaptées.
Au total, 10 territoires ont été ciblés, 7 ont pu être entretenus : volontés d'avoir une représentativité des territoires urbains et ruraux, mobiliser des élus, et avoir un équilibre collectivités/associations.

CDC Vallée d'Auge et Merlerault (CDC et MJC), CDC des Hauts du Perche, Argentan (mairie et intercom, EXR), CDC Val d'Orne (association ACM), CDC Vallée de la Haute Sarthe, CDC Mortagne au Perche (mairie, CDC, ACM paroissial), Carrouges (mairie et SIVOS).

Soit au total 24 personnes, 5 élus, 19 salariés dont 14 de collectivités locales, le manque d'acteurs associatifs rencontrés peut rendre difficile la mise en exergue de besoins, constats pouvant être spécifiques entre collectivités locales et associations.
- **3^{ème} temps :** regards croisés des partenaires en parallèle des données recueillies.
- **4^{ème} temps :** production d'une synthèse présentée au Directeur Académique des Services Départementaux.



Analyse des résultats 1/5

Les éléments structurants d'une politique éducative locale :

- Une offre de loisirs accessible au plus grand nombre, adaptée aux besoins des familles.
 - Attractivité du territoire.
 - Orientations données sur le territoire, élaboration d'un projet à partir d'un diagnostic partagé.
 - Définir le territoire d'intervention, et l'articulation des compétences communes, intercommunalité.
 - Volonté politique partagée et mise en place d'un pilotage favorisant la transversalité entre les acteurs.
- ***Des éléments d'offre de service sont cités prioritairement, les orientations éducatives sont moins indiquées***

Les éléments essentiels pour qualifier les loisirs éducatifs :

- Impliquer les enfants et les jeunes dans le choix, la mise en œuvre des activités, projets.
 - Impliquer les parents/familles dans la vie de la structure.
 - Impliquer l'équipe d'animation dans la conception et l'évaluation du projet.
- ***L'implication de l'ensemble des parties prenantes aux projets mis en œuvres sont les premiers éléments cités, d'où des besoins d'accompagnement, formation sur les différentes modalités, méthodes permettant la participation. A contrario, les éléments le moins cités: les projets de départs avec hébergement, sont les moins évoqués (- de 10%) alors que des besoins sont identifiés (25% des réponses aux questionnaires ont exprimé la non mise en place de ce type de projet).***



Analyse des résultats 2/5

RézorNE, une démarche au service de la qualification des loisirs éducatifs ?

Un réseau bien identifié et déjà mobilisé par les directeurs et coordonnateurs qui ont répondu, mais se vérifie moins pour les élus et les animateurs (70% des réponses aux questionnaires expriment une satisfaction)

Contraintes pour mobiliser les équipes: les problèmes de remplacement, emploi du temps, distances.

Les attentes/besoins, sur la forme :

- Des temps de formation sur site au plus près des équipes.
- En présentiel et distanciel.
- Échange de pratiques et mutualisation.
- Formations/actions.
- Un espace ressources, d'échanges d'expériences, valorisation de projets, candidature, via le site RézorNE.



Analyse des résultats 3/5

- ***Afin de répondre aux besoins d'accompagnement, formation sur site, et au vu des problématiques financières ne permettant pas de délocaliser l'ensemble des propositions, un travail concernant le rôle de formateur·rice, du directeur·rice pourra être mis en place.***
- ***Continuer à diversifier les formes proposées pour permettre la mobilisation du plus grand nombre (professionnels, volontaires etc...), tout en assurant une pérennité de l'engagement de chacun (1/2 journée/journée, cycles, distanciel/présentiel).***



Analyse des résultats 4/5

Les attentes/besoins, sur le fond :

- **Pour les élus** : peu de demande de la part des élus, des besoins moins exprimés lors des entretiens, mais dans le cadre du questionnaire, la formation des élus apparaît comme l'un des critères incontournable pour l'élaboration d'une politique éducative locale ambitieuse à plus de 30%. Lors des entretiens la nécessité également d'une volonté et d'un soutien politique fort par les techniciens a majoritairement été exprimé.
- **Pour les coordonnateurs** : des besoins identifiés par le Cotech concernant le partenariat et la démarche de projet, mais peu exprimés, mise à part le travail sur les démarches participatives et gestion/formation d'équipes. Les besoins qu'ils expriment sont plus liés aux pratiques, besoins des animateurs.
- **Pour les animateurs** : besoin de formations qualifiantes et continues
 - Posture éducative, gestion de conflits, gestion publics spécifiques.
 - Animer, accompagner les publics préados/ados (la posture d'animateur-trice jeunesse)
 - environnement/développement durable,
 - Actions, formation de soutien à la parentalité.
 - mini-camps/séjours.
 - Démarches pour impliquer les publics,
 - un travail pour fidéliser les animateurs et les accompagner dans leur cursus de formation.



Analyse des résultats 5/5

- ***Globalement les besoins exprimés sont en cohérence avec les éléments déterminants pour qualifier les projets éducatifs et leurs mises en œuvre, pour autant, il y a des besoins « étonnement », moins exprimés :***
 - ***Pratiques artistiques, culturelles, sportives, scientifiques.***
 - ***Publics : peu de demandes concernant les besoins des tout petits et 6-11 ans***
 - ***Accompagnement à la méthodologie de projets***



Perspectives d'actions

- Réouvrir la réflexion avec les coordonnateurs, concernant la mobilisation des élus locaux, le pilotage du projet par « le binôme coordo/élus », quelle relation coordo/élus ?
- Des temps en direction des élus, en visio autour de l'élaboration d'un argumentaire en faveur d'une politique éducative sur un territoire.
- Maintien, consolidation des démarches déjà proposées : inclusion, EEDD, livre/lecture/oralité, Relai des informations du réseau des ludothèques...
- Le Quoi de neuf ? Comme espace d'échanges de pratiques et d'apports théoriques / méthodologiques
- Poursuivre le site Rézorne comme site « ressources » accessible et participatif
- Perspectives nouvelles : animation et accompagnement de projets jeunesse / réseau animateurs ados, rôle formateur/accompagnateur des équipes.
- Poursuivre les propositions de méthodologie de projet pour continuer à qualifier les démarches de projet éducatif, favoriser l'articulation des PEDT et la CTG.

Repas

Activité nature libre

ATELIERS

- 1- Développer les démarches d'éducation à l'environnement et au développement durable en ACM, vers une charte départementale
- 2- La place du jeu dans les ACM, fonction éducative, choix des jeux, postures d'animation
- 3- Animer avec les ados, vers la reconstitution d'un réseau départemental d'animateurs jeunesse ?
- 4- Gestion des comportements et situations « difficiles », postures et ressources pour agir
- 5- Prévenir les violences sexistes et sexuelles en ACM

Restitution (5' par groupe + 1 trace écrite)

- Synthèse des échanges
- Ressources/bonnes pratiques identifiées
- Zoom sur les modalités possibles de mobilisation des équipes d'animateurs
- Perspectives de travail en commun pour la suite

Conclusion

Bon été !